Envoyé en préfecture le 17/11/2020

Reçu en préfecture le 17/11/2020

Affiché le

ID: 074-217400316-20201112-D2020_078-DE

République Française — Département de Haute-Savoie Convocation et affichage du 06 Novembre 2020 SEANCE du 12 Novembre 2020

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le douze novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

En exercice	23
Présents	14
Votants	21
dont Pouvoirs	07

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet

MM les Conseillers: Nicolas Laks, G. Vilmint, S. Pérou, A. Blanc, C.

Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, C. Liévin, S. Casabianca

Pouvoirs: P. Meylan donné C. Seifert, Nathalie Laks donné à Nicolas Laks, C. Roy donné à V. Roy, M. Aragon donné à S. Mercet, S. Baud donné à T. Eudes, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, F. Aragon donné à S. Pérou

Absent : A. Saint-Pierre, S. Manganelli, A été nommé secrétaire : G. Vilmint

FINANCES- Décision modificative N°2

Nous devons rembourser deux taxes d'aménagement perçues au titre de deux permis de construire accordés les 07 juillet 2015 et 27 mars 2017 mais annulés par la suite.

Des demandes de subventions sont arrivées tardivement.

Il convient de modifier le budget primitif comme suit :

FONCTIONNEMENT	0 €
Dépenses	0 €
Chapitre 022 dépenses imprévues	-5000 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	+ 5000 €
INVESTISSEMENT	0 €
Dépenses	0 €
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves	+ 75 692.98 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues	- 75692.98 €

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, d'adopter cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Ma

Marc GEN

Certifié exécutoire A Beaumant, le Le Maire,